

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 42

Séance du 5 mars 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 30

Tous les délégués

sauf

M. RUSTENHOLZ (excusé) qui était représenté par M. LIEHN.

MM. ATZENHOFFER, OESTERLE, GOETZ, LOBSTEIN, WINLING, GROSS,

ZINCK, BUCHERT, WEISS A., Mme JUILLARD, -excusés-

MM. BAUMANN, MEYER Ch.

DEL. N° 22 /2001

OBJET : ZONE D'ACTIVITES

COMPTE ADMINISTRATIF 2000 – AFFECTATION DU RESULTAT

- VU le compte administratif de l'exercice 2000 de la zone d'activités présentant un résultat de fonctionnement déficitaire global de 3 374,90 F
- VU la délibération du Conseil Communautaire approuvant le compte administratif 2000 de la zone d'activités
- CONSIDERANT la proposition du Président d'affecter le déficit de 3 374,90 F à la section de fonctionnement du budget primitif 2001 de la zone d'activités

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. d'approuver la proposition du Président

***. d'affecter le résultat de fonctionnement déficitaire global
de 3 374,90 F du compte administratif 2000 à la section de fonctionnement
du budget primitif 2001 de la zone d'activités.***

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 6 mars 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

